



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 25 janvier 2010***  
**D - 2010032**

***Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Dispositif d'aide à la Primo-Accession à la propriété dans le neuf pour les revenus intermédiaires. VILLE / CDC. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion à la propriété pour les revenus intermédiaires, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le bénéfice de ce dispositif est réservé aux primo accédants de logements neufs à Bordeaux, pour l'acquisition de leur résidence principale, sous plafonds de ressources PLI.

Par l'intermédiaire d'une société dédiée à cette opération (SAS Bordeaux Prime Access) la CDC a négocié auprès d'un promoteur immobilier l'acquisition de logements qu'elle propose ensuite à la location avec option d'achat ou à la revente immédiate aux accédants répondant aux conditions d'éligibilité. Le portage du parking est également possible pendant une durée de 15 ans, avec option d'achat.

La participation de la Ville au dispositif s'élève à 3 000 € quelle que soit la composition de la famille, versée au notaire chargé de la rédaction de l'acte d'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour le projet suivant :

- Acquisition par M<sup>lle</sup> PIGOUT Magali et M. MANO Johann d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M<sup>lle</sup> PIGOUT Magali et M. MANO Johann une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M<sup>lle</sup> CAYET Cécile et Mr TABOURIN Gérald d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M<sup>lle</sup> CAYET Cécile et Mr TABOURIN Gérald une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ce logement devra être occupé à titre de résidence principale par son acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur production d'une attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**